

CONDITIONS GENERALES DE SERVICE B&YOU

23 juin 2014

Nous vous présentons les conditions dans lesquelles Bouygues Telecom SA au capital de 712 588 399,56 Euros, RCS 397 480 930 Paris, siège social : 37-39, rue Boissière – 75116 Paris commercialise ses offres sous la marque B&YOU. Ces offres, uniquement disponibles depuis le site b-and-you.fr, vous sont proposées pour des besoins non professionnels. Votre Contrat est constitué des présentes Conditions Générales de Service (avec leur Annexe Pratique qui détaille les mots soulignés dans le texte), de la confirmation de souscription communiquée par courrier électronique et des "Tarifs B&YOU".

L'ESSENTIEL SUR NOS SERVICES

Utiliser un téléphone mobile en conduisant, avec ou sans kit mains-libres, constitue un réel facteur d'accident grave.

Concernant les radiofréquences, aucune preuve scientifique ne permet de démontrer aujourd'hui que l'utilisation des téléphones mobiles présente un risque pour la santé mais des interrogations subsistent sur d'éventuels effets à long terme. Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé comme « peut-être cancérigènes pour l'homme » les champs électromagnétiques radiofréquences (groupe 2B). Les autorités sanitaires recommandent de limiter l'exposition aux champs électromagnétiques émis par les téléphones mobiles et proposent des précautions aisées à mettre en œuvre.

C'est pourquoi, nous vous conseillons de vous reporter à l'Annexe pratique où vous trouverez l'ensemble des précautions d'usage et de sécurité à respecter. En particulier, en utilisant un kit oreillette pendant vos appels téléphoniques, vous éloignez le mobile de votre corps et réduisez ainsi votre exposition aux champs électromagnétiques. Vous devez également respecter les conditions d'usage fixées par le fabricant dans la notice de votre téléphone qui peut vous indiquer une distance à maintenir entre votre corps et le mobile en communication. Nous vous invitons également à suivre l'état de la recherche scientifique sur les sites suivants :

- Portail de l'Organisation Mondiale de la Santé : www.who.int/peh-emf/fr
- Portail de la Commission européenne : <http://ec.europa.eu/health>
- Portail d'information du Gouvernement : www.radiofréquences.gouv.fr

QUELS SERVICES FOURNISSEONS-NOUS ?

Dans la zone couverte par nos réseaux, nous vous proposons les **Services** suivants :

- **Un Service Mobile** donnant accès depuis le réseau 2G ou 3G ou 4G à un service mobile (y compris l'Internet mobile) permettant, depuis une carte SIM associée à un équipement compatible, d'émettre et recevoir des communications ;
- **Un Service Fixe** donnant accès, sous réserve d'éligibilité en dégroupage total et en zone dégroupée par Bouygues Telecom depuis le réseau ADSL, depuis un équipement fixe adapté, à Internet et à la téléphonie fixe.

Pour bénéficier du **Service Mobile**, nous vous confions un équipement dont vous êtes responsable (logiciel intégré dans la carte SIM). Pour le **Service Fixe**, vous devez acquérir l'équipement fixe et disposer d'un matériel et d'une ligne téléphonique compatibles et d'un débit suffisant.

La nature des réseaux mobile et fixe peut entraîner des perturbations ou indisponibilités ponctuelles de vos **Services** et leur capacité dépend du nombre d'utilisateurs à un même instant. Pour optimiser l'accès de tous au **Service Mobile**, le débit des utilisateurs procédant à des échanges de données très élevés pourra être réduit. Par ailleurs, afin d'élargir l'accès à la téléphonie mobile au plus grand nombre, nous nous sommes réunis avec les autres opérateurs de réseau afin de permettre à chacun d'émettre et de recevoir des appels dans certaines zones, dites zones blanches dans lesquelles le **Service Mobile** peut être restreint.

QUEL EST LE PRIX DE VOS SERVICES ?

Nos prix sont fixés dans les « Tarifs B&YOU » : offres, avances sur consommation, options...

Ils pourront comprendre :

- une avance sur consommation au moment de votre souscription ou après ;
- des frais de résiliation pour votre **Service Fixe** correspondant au traitement et aux coûts de déconnexion de votre ligne en cas de résiliation de votre part ;
- les éventuelles sommes dues aux éditeurs de services pour lesquelles vous nous déléguez le paiement.

COMMENT BÉNÉFICIER DE NOS SERVICES ?

Pour bénéficier de nos **Services**, vous devez conclure votre Contrat depuis le site b-and-you.fr. Pour cela, vous devez :

- disposer d'une adresse e-mail valide en France métropolitaine ;
- choisir votre **Service** ;
- vérifier votre commande (et le cas échéant la modifier) et enfin prendre connaissance et accepter les conditions contractuelles de votre **Service**. Nous confirmerons votre souscription par courrier électronique.

Vous disposez d'un délai de 14 jours à compter de la réception de l'équipement, ou de la souscription de l'offre si votre offre n'inclut pas d'équipement, pour renoncer à votre Service. Vous pouvez le faire en utilisant le modèle de formulaire de rétractation ou en nous contactant au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté. Vous avez ensuite 14 jours à compter de votre date de rétractation pour nous renvoyer à vos frais l'équipement, à défaut il vous sera facturé. Si vous avez demandé l'activation de votre Service au cours de la période de rétractation, vous serez redevable du prix de vos consommations, et du prorata de vos abonnements, services ou options jusqu'à votre rétractation.

Nous nous réservons la possibilité de vérifier les informations que vous avez déclarées en ligne. Dans ce cas, vous disposerez d'un délai de 15 jours pour nous fournir les pièces justificatives et/ou compléter les informations nécessaires à la délivrance des **Services**. Vous pouvez souscrire jusqu'à 5 lignes maximum tous les 90 jours. Vous devez activer la ligne depuis le site b-and-you.fr dans les 15 jours qui suivent la réception du colis. A défaut, votre Contrat sera résilié.

Votre ligne n'est pas cessible. Le transfert de propriété n'est pas possible.

En cas de vol ou de perte de la carte SIM, informez-nous immédiatement depuis le site b-and-you.fr pour restreindre votre ligne mobile. Sur demande : nous vous adressons une nouvelle carte SIM dans les 5 jours ouvrés que vous pourrez activer depuis le site b-and-you.fr. Votre Contrat se poursuit et le prix du **Service Mobile** reste dû.

QUELS SONT NOS ENGAGEMENTS ?

Le délai de mise en service est le suivant :

- pour notre **Service Mobile** : 8 jours à compter de la confirmation de votre demande d'activation ;
- Pour notre **Service Fixe** : 30 jours à compter de votre demande de mise en service.

En cas de dépassement, sauf faute de votre part, vous bénéficiez sur demande depuis le site b-and-you.fr d'un dédommagement sous forme d'avois correspondant au nombre de jours où le **Service** n'a pas été fourni.

Des évolutions techniques ou des opérations de maintenance susceptibles d'améliorer la qualité de nos **Services** peuvent survenir et entraîner une interruption temporaire. Sauf cas d'urgence, nous vous communiquerons toutes les informations relatives à ces opérations. En cas d'interruption totale des Services ou de non-respect du débit minimum pour le Service Fixe, nous rétablissons les Services dans un délai de 2 semaines maximum. Sans faute de votre part, vous pouvez bénéficier sur demande depuis le site b-and-you.fr d'un dédommagement pour les Services non fournis selon les mêmes conditions qu'un dépassement de délai de mise en service.

Nous pouvons transférer à un tiers les droits et obligations du Contrat.

QUELS SONT VOS ENGAGEMENTS ?

Tout usage susceptible de dégrader les **Services** est interdit. A ce titre, la liste des usages interdits est mise à jour depuis le site b-and-you.fr et comprend :

- l'utilisation des **Services** pour créer un serveur vocal et/ou rerouter et/ou détourner des communications;
- la cession (commercialisation ou transmission de votre **Service** sans notre accord). Elle est présumée, sauf preuve contraire lorsque sont appelés plus de 199 correspondants différents au moyen d'au moins 6 terminaux identifiés par leur numéro de série (IMEI) pour le **Service Mobile** durant une même période de facturation ;
- l'utilisation d'un des **Services** générant une consommation supérieure à 24h/jour ou permettant de bénéficier d'une rémunération ou d'en faire commerce ou consistant en une numérotation automatique ou continue ;
- les appels vers les numéros d'accès à Internet et certains numéros dont l'acheminement est détourné ou rerouté, notamment via un boîtier radio ;
- les messages électroniques non sollicités (SPAM) ;
- un appel de plus de 3 heures ;
- l'insertion de la carte SIM dans un équipement autre que celui auquel elle était destinée.

Vous ne devez pas utiliser les **Services** à des fins de piratage. Les pratiques ne respectant pas le droit d'auteur ou les droits voisins sont dangereuses pour la création artistique et pour l'économie du secteur culturel.

Des offres légales permettent de respecter le code de la propriété intellectuelle et des dispositifs labellisés permettront bientôt de prévenir l'utilisation illicite de votre accès Internet. Vous devez veiller à ce que votre accès ne soit pas utilisé à des fins de reproduction, représentation, mise à disposition ou communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par des droits voisins sans l'autorisation des titulaires des droits lorsqu'elle est requise. Le manquement à cette obligation n'engage pas votre responsabilité pénale. Si vous ne respectez pas ces obligations, la commission de protection des droits peut vous adresser une recommandation vous demandant de respecter les dispositions précédentes. En cas de renouvellement, la commission peut vous adresser une nouvelle recommandation assortie le cas échéant d'une lettre à contresigner. Si votre ligne devait être suspendue, vous ne pourriez souscrire à une nouvelle offre d'accès à Internet pendant la durée de la suspension.

QUELS SONT NOS CONSEILS D'UTILISATION ET LES INFORMATIONS PRATIQUES A CONNAITRE ?

Protection de vos équipements : Certains contenus comme les virus ou des applications inconnues peuvent provoquer des dommages à vos équipements, matériels ou données. Nous vous recommandons notamment d'utiliser un logiciel anti-virus adapté, mettre à jour vos logiciels, télécharger des applications connues et fiables et sauvegarder régulièrement vos données. Pour les services édités par des tiers, vous devez, en cas de problème, contacter l'éditeur.

Pour le **Service Fixe**, certains services comme le fax, l'alarme médicale ou de sécurité peuvent ne pas fonctionner sans l'abonnement téléphonique souscrit auprès de l'Opérateur Historique.

Votre équipement fixe vous permet d'accéder à un réseau privé Wi-Fi. Il fait également partie d'un réseau partagé avec d'autres utilisateurs, dont une carte géographique est accessible sur b-and-you.fr. Vous pouvez désactiver cette dernière fonctionnalité.

Nous vous recommandons de modifier dès la souscription et régulièrement vos identifiants de connexion.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'UTILISATION DU MULTIMÉDIA ET DES ILLIMITÉS ?

Les communications illimitées ne sont autorisées qu'entre deux individus et pour un usage privé.

Les communications émises à partir d'un 6ème mobile, ou les communications émises au-delà de 199 correspondants différents au cours d'un même cycle de facturation, sont exclues des communications illimitées. Après vous avoir informé de l'atteinte de ces seuils, les communications seront, selon votre offre, facturées hors forfait.

Afin de permettre l'accès au réseau mobile dans les meilleures conditions, le streaming (transfert de données multimédia en continu sur Internet) est limité à 30 minutes et la TV mobile à 2 heures par session. Le débit mobile peut être réduit, y compris pour l'utilisation de la TV, au-delà d'un seuil indiqué dans chacune de nos offres.

COMMENT SONT UTILISÉES VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Protection de vos données

Nous utilisons vos données (y compris les données d'acheminement de vos communications) pour vous fournir nos Services. Ces dernières sont transférées hors de l'Union Européenne (Tunisie, Maroc et Inde) pour gérer votre Contrat, vos Services et/ou vous proposer nos offres. Nous vous garantissons le même niveau de protection que dans l'Union Européenne. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression en nous écrivant à :

B&YOU de Bouygues Telecom, Informatique et Libertés, Directeur des systèmes d'information, 13-15 avenue du Maréchal Juin, 92366 Meudon La Forêt Cedex.

Sauf opposition de votre part à cette adresse, vous nous autorisez à les utiliser pour améliorer et promouvoir nos **Services**, à les transmettre à des tiers à des fins de promotions commerciales et/ou à des fins d'études.

Toute prospection que nous effectuons par automate d'appel, télécopieur ou courrier électronique sera soumise à votre accord préalable sauf pour la promotion par courrier électronique de produits et de services analogues aux vôtres. Dans ce dernier cas, vous pouvez vous y opposer gratuitement depuis le site b-and-you.fr.

En cas d'impayé ou de déclaration irrégulière, les informations qui vous concernent sont susceptibles d'être communiquées à des organismes de recouvrement et/ou, pour le **Service Fixe**, d'être inscrites dans un fichier de prévention des impayés géré par Bouygues Telecom et/ou, pour le **Service Mobile**, d'être inscrites dans un fichier géré par le GIE Préventel accessible aux opérateurs et sociétés de commercialisation de service GSM. Vous pouvez exercer votre droit d'accès auprès de : **GIE PREVENTEL, service des consultations, TSA n° 90 003, 93588 ST OUEN CEDEX.**

Vos droits d'accès et de rectification peuvent être exercés auprès de nous à l'adresse indiquée ci-dessus.

En cas de numéro court vers le Service Clients vos appels seront automatiquement identifiés. L'utilisation d'un service de localisation nécessite le traitement de vos données de localisation et d'identification de votre mobile avec l'éditeur et/ou le constructeur. Elles sont uniquement conservées durant la fourniture du service.

Inscription à l'annuaire universel

Vous pouvez faire figurer gratuitement vos coordonnées (numéro de téléphone et nom, prénom ou initiales sous réserve d'homonymie, raison sociale, adresse postale complète ou non, adresse électronique, profession ou activité communiquées sous votre responsabilité) dans nos listes destinées aux éditeurs d'annuaire universel et de services de renseignements. Vous pouvez limiter gratuitement leur parution en vous inscrivant sur les listes anti-prospection et anti-annuaire inversé ou en communiquant partiellement vos coordonnées (adresse partielle pour les particuliers ou initiales du prénom). Vous pouvez modifier vos choix ou vous désinscrire du service à tout moment et gratuitement depuis le site b-and-you.fr.

VOTRE CONTRAT AU JOUR LE JOUR

COMMENT COMMUNIQUER ENTRE NOUS ?

Nous pouvons vous contacter par écrit, par téléphone ou par l'envoi d'un SMS ou courrier électronique, et en cas d'impossibilité de vous joindre, par un message sur votre répondeur.

Vous pouvez :

- contacter le Service Clients depuis le site b-and-you.fr ;
- si vous n'êtes pas satisfait de la réponse du Service Clients écrire au **Service Consommateurs B&YOU 60436 NOAILLES CEDEX**, qui traitera votre demande dans les 30 jours suivant sa réception.
- Au-delà, vous bénéficierez, sur demande écrite à ce service :
 - o **pour notre Service Mobile** : d'une minute d'appels offerte par jour de retard utilisable au tarif de la minute incluse dans l'offre souscrite, dans la limite de 30 minutes ;
 - o **pour notre Service Fixe** : d'un remboursement (ou avoir) au prorata du prix du **Service Fixe** égal au nombre de jours de retard depuis l'expiration de ce délai et dans la limite de 30 jours.
- si vous n'êtes pas satisfait de la réponse du Service Consommateurs, saisir le Médiateur des communications électroniques sur son site Internet ou à l'adresse communiquée par le Service Consommateurs.
- même en cas de désaccord persistant au-delà de la durée d'engagement de votre offre, vous continuez à bénéficier des voies de recours légales dans les délais applicables.

COMMENT CONSERVER VOTRE NUMÉRO ?

En cas de portabilité techniquement possible de votre numéro, la ligne téléphonique associée ne doit pas avoir été résiliée préalablement à la demande de portabilité. Elle doit rester active au moment de votre demande et jusqu'au transfert du numéro. Vous devez être titulaire du numéro à porter et il ne doit pas y avoir d'autres demandes de conservation du numéro en cours sur ce numéro. Lors de l'activation de votre ligne, vous devez nous en faire la demande et nous transmettre le numéro à conserver. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'Annexe pratique.

QUELLES SONT VOS MODALITÉS DE PAIEMENT ?

Vous avez le choix entre plusieurs moyens de paiement sauf modalités commerciales différentes précisées au moment de la souscription. Vous acceptez de recevoir une facture dématérialisée et vous pouvez sur demande recevoir une facture papier. Votre facture est payable dans les 15 jours suivants la date de facturation mensuelle.

Pour la carte bancaire, nous conservons ses informations (hors code de sécurité "CVV2") pendant la durée de ce choix. Vos communications depuis l'étranger sont prises en compte dans un délai maximum de 3 mois.

En cas d'inscription sur le fichier Préventel, retard, incident de paiement ou augmentation substantielle des consommations en cours, nous pouvons, après vous avoir contacté, vous demander le paiement des sommes dues ou avec votre accord faire varier la date de facturation.

Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité, après relance, d'un montant indiqué dans les "Tarifs B&YOU", à compter du quinzième jour suivant la date limite de paiement de la facture impayée.

QUAND VOTRE LIGNE PEUT-ELLE ÊTRE LIMITÉE OU SUSPENDUE ?

La suspension ou la limitation de vos **Services** entraîne l'impossibilité d'accéder aux services fournis par des éditeurs ou des tiers.

Après vous avoir contacté :

Sauf régularisation pour les points 1/ et 2/ suivants, nous suspendons le **Service Fixe** et limitons le **Service Mobile** (impossibilité d'émettre des appels depuis votre ligne mobile) et le suspendons 9 jours après dans les cas ci-dessous :

- non-paiement d'une facture, d'une avance sur consommation (en cours de contrat), d'une échéance;
- absence d'information lors de votre changement de coordonnées bancaires ou postales ;
- insertion de votre carte SIM dans un équipement non autorisé ;
- non-respect de vos engagements et notamment des règles d'utilisation des **Services** en illimité tels que précisés ci-dessus et à l'exception des cas de suspension immédiate ci-dessous.

Nous suspendons immédiatement les Services dans les cas suivants :

fausse déclaration, usurpation d'identité ou défaut de paiement de l'avance sur consommation à la souscription ou défaut de régularisation d'un dossier incomplet ;
utilisation frauduleuse dans les cas de SPAM, piratage, nuisance au bon fonctionnement ou à la disponibilité du réseau ou des serveurs.

COMMENT VOTRE CONTRAT PREND-IL FIN ?

La résiliation de vos **Services** entraîne l'impossibilité d'accéder depuis aux services fournis par des éditeurs ou des tiers.

Résiliation à votre initiative:

Vous pouvez résilier votre Contrat depuis le site b-and-you.fr avec un préavis de 10 jours à compter de la réception de la demande en nous indiquant le numéro de la ligne fixe et/mobile concernée. Nous facturons des frais de résiliation pour votre **Service Fixe** correspondant au traitement et aux coûts de déconnexion de votre ligne. La résiliation d'un service optionnel n'entraîne pas la résiliation du Contrat. La résiliation des services fournis par les tiers s'effectue auprès de ces derniers.

Vous pouvez résilier sans payer les frais de résiliation si vous justifiez d'un motif légitime, notamment en cas de :

- échec de la procédure de conservation de votre numéro de téléphone de notre fait, dans les 12 jours suivant cet échec ;
- service inaccessible de votre domicile depuis le réseau GSM dans des conditions normales et habituelles, dans les 7 jours de la mise en service initiale ;
- refus de l'avance sur consommation demandée au moment de la souscription du Contrat, dans les 7 jours de cette demande ;
- absence de **Service Fixe** dans les 30 jours suivant la réception de votre demande de mise en service (un délai supplémentaire de 7 jours s'applique en cas de vente à distance) ;
- handicap, maladie, décès rendant impossible l'utilisation des **Services** ;
- notification de recevabilité en commission de surendettement des particuliers ;
- chômage suite à un licenciement en CDI dont vous avez eu connaissance pendant la période d'engagement de l'offre ;
- mise en détention, pour une durée minimum de 3 mois, dans un établissement pénitentiaire ;
- force majeure telle que définie par les tribunaux français ;
- non-respect de nos engagements.

Vous devez nous régler immédiatement les sommes dues, déduction faite des éventuels avoirs que nous vous devons.

Dans les 3 premiers cas, la résiliation de votre offre prendra effet à la date de votre dernière communication émise et vous disposerez de 8 jours à compter de la réception de notre accord écrit pour remettre la carte SIM en parfait état au lieu qui vous sera indiqué.

Résiliation à notre initiative:

Nous pouvons résilier votre Contrat sans verser d'indemnité:

- avec un préavis d'1 mois après vous avoir contacté, en cas d'arrêt d'une offre ;
- à partir du 10ème jour suivant la suspension sauf en cas de régularisation dans les cas suivants : non-paiement d'une facture, avance sur consommation, absence d'information lors de votre changement de coordonnées bancaires ou postales, défaut de régularisation d'un dossier incomplet;
- absence de **Service Fixe** dans les 30 jours suivant la réception de votre demande de mise en service.

ANNEXE PRATIQUE

Augmentation substantielle des consommations :

lorsque le montant de 50 € au-delà du montant des redevances périodiques de votre offre est atteint.

Carte SIM :

elle peut être achetée seule ou associée au mobile ou à la tablette de votre choix. Elle doit être insérée uniquement dans un téléphone mobile ou une tablette. Un verrouillage spécial contre le vol empêche l'utilisation de votre mobile avec une carte SIM non-fournie par Bouygues Telecom.

Combiné et ligne téléphoniques :

votre téléphone doit être analogique à numérotation par fréquence vocale respectant les normes en vigueur pour le réseau commuté français. Pour accéder au Service Fixe, une ligne analogique isolée raccordée au réseau de boucle locale et éligible est nécessaire. Vous devez en être le titulaire ou être mandaté par ce dernier pour que nous puissions effectuer les démarches auprès de l'opérateur concerné.

Débits :

sauf mention contraire, les débits indiqués sont des maximums théoriques. Ils dépendent, de votre emplacement géographique, du nombre d'utilisateurs à un instant donné, de l'équipement et du matériel utilisé. De plus, pour le **Service Fixe**, les débits et les offres accessibles dépendent de la compatibilité de la ligne qui raccorde votre logement à nos installations ou à celles de l'Opérateur Historique dans les cas de dégroupage partiel.

ADSL :

le débit descendant minimum garanti est de 128 Kbit/s.

| Atténuation | Longueur de la ligne (estimée en fonction des données statistiques de l'opérateur historique) | Débit descendant estimé maximum |
|-------------------|---|---------------------------------|
| 0 à 8dB inclus | 0 à 433 mètres | De 12 Mb/s IP à 20 Mb/s IP |
| De 8 à 14 inclus | De 434 à 833 mètres | De 10 Mb/s IP à 15 Mb/s IP |
| De 14 à 21 inclus | De 834 à 1300 mètres | De 8 Mb/s IP à 12 Mb/s IP |
| De 21 à 30 inclus | De 1301 à 1900 mètres | De 4 Mb/s IP à 12 Mb/s IP |
| De 30 à 43 inclus | De 1901 à 2767 mètres | De 2 Mb/s IP à 8 Mb/s IP |
| De 43 à 65 inclus | De 2768 à 4233 mètres | 0,25 Mb/s IP à 5 Mb/s IP |
| De 65 à 78 inclus | De 4234 à 5100 mètres | De 0 Mb/s IP à 2 Mb/s IP |

Dégroupage total :

pour l'ADSL, ensemble des opérations permettant de brancher votre ligne téléphonique sur nos équipements. Le dégroupage total implique que nous résilions votre abonnement téléphonique auprès de l'Opérateur Historique. Il n'entraîne pas de résiliation automatique des autres services que vous devez résilier directement auprès de votre opérateur fixe et/ou des autres fournisseurs d'accès à Internet.

Equipement :

désigne la carte SIM, le mobile, la tablette et/ou l'équipement fixe. L'équipement fixe comprend la box ainsi que les accessoires (câbles, alimentation, filtre ADSL...).

Matériel :

désigne votre installation comprenant notamment :

- 1) Combiné téléphonique ;
- 2) Ordinateur avec la configuration minimum suivante :
 - lecteur de CD-ROM ou DVD-ROM ;
 - PC processeur 900MHz ou supérieur, ou Mac OSX processeur G4 avec 256 Mo de mémoire vive ou supérieur; - Windows 98SE ou ME/2000 avec 128 Mo de mémoire vive ou Windows XP avec 256 Mo de mémoire vive ou Windows Vista (ou Windows 7) avec 1 Go de mémoire vive
 - connectique : Prise Ethernet 100BT ou WIFI
 - résolution d'écran minimale 1024*768.

Opérateur Historique :

Orange. Gère les lignes téléphoniques entre votre adresse et les locaux où nos équipements sont installés.

Piratage :

la contrefaçon est un délit sanctionné par 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende.

Elle peut engager votre responsabilité civile (notamment dommages et intérêts), conduire à l'interdiction de poursuivre l'exploitation contrefaisante, la publication de la décision de condamnation, la destruction des contrefaçons et la confiscation des recettes.

Portabilité :

- **La portabilité du numéro mobile** est accessible en 3 jours ouvrables (hors dimanche et jours fériés) à compter de la demande. Vous devez nous transmettre le Relevé d'Identité Opérateur (RIO) et la date de portage souhaitée. Vous devez nous donner mandat pour résilier en votre nom et pour votre compte la ligne dont le numéro est à conserver et vérifier les conditions notamment tarifaires de la résiliation du contrat vous liant à votre précédent opérateur.
- **La portabilité du numéro fixe** est accessible sous réserve de respecter les contraintes de faisabilité techniques (notamment pour les numéros de téléphone fixe géographiques : si un déménagement a eu lieu, il est possible que votre numéro de téléphone ne puisse être conservé, car ce numéro géographique est attribué à une zone géographique donnée).
 - Vous souhaitez conserver un numéro géographique (commençant par 01, 02, 03, 04, 05) fourni par l'Opérateur Historique, et ce quel que soit votre opérateur actuel : la conservation de votre numéro est effective dans un délai de 24h suivant l'activation de vos services. Dans ce cas, le numéro de téléphone fixe devient le numéro de votre ligne IP fixe.
 - Vous souhaitez conserver un numéro fixe non fourni par l'Opérateur Historique (géographique ou non géographique) et ce quel que soit votre opérateur actuel : contactez le 0800 94 94 02 (gratuit depuis un fixe) sous un délai de 24h après l'attribution du numéro provisoire B&YOU suite à votre demande de mise en service. La conservation du numéro sera effective dans un délai de 24h suivant l'activation de vos services.

Précautions : Actions recommandées par les autorités sanitaires :

Utiliser un kit oreillette (ou kit piéton) pendant les appels téléphoniques : Vous réduisez votre exposition dès que vous éloignez le mobile de votre corps (tête et tronc). Téléphoner avec un kit oreillette permet ainsi de réduire l'exposition de votre tête. Ce conseil vaut particulièrement pour les utilisateurs les plus intensifs. Il est conseillé aux femmes enceintes qui utilisent un kit oreillette d'éloigner le mobile du ventre et aux adolescents de l'éloigner du bas ventre. Il convient également de respecter les conditions d'usage qui sont fixées par le fabricant dans la notice de l'appareil. Celle-ci peut indiquer une distance à maintenir entre le tronc et le mobile en communication.

Téléphoner de préférence dans les zones où la réception radio est de bonne qualité : Votre mobile ajuste automatiquement sa puissance d'émission en fonction des signaux radio qu'il reçoit du réseau de votre opérateur. Quand la réception radio est de bonne qualité (4 ou 5 barrettes sur l'écran de votre téléphone), votre mobile émet plus faiblement – ce qui réduit d'autant votre exposition aux ondes radio.

Conseiller à vos enfants une utilisation modérée du téléphone mobile : Et veiller à les informer des moyens permettant de réduire leur exposition quand ils communiquent avec leur mobile. Si des effets sanitaires étaient mis en évidence, les enfants et adolescents pourraient être plus sensibles, étant donné que leur organisme est en cours de développement.

Si vous portez un implant électronique : Pacemaker, pompe à insuline, neurostimulateur..., éloigner le téléphone mobile d'au moins 15 cm de cet implant et utiliser le téléphone uniquement du côté opposé à celui de l'implant, en raison des risques d'interférences. Il vous est recommandé de parler de ce sujet avec votre médecin car celui-ci connaît les caractéristiques de votre appareil médical.

Ne pas écouter de la musique à pleine puissance avec son mobile de façon prolongée : Cela peut dégrader l'audition de façon irrémédiable.

Consulter la notice d'emploi élaborée par le fabricant : Les clés 3G+ et les tablettes sont soumises aux mêmes obligations réglementaires que les mobiles. Le constructeur peut indiquer, dans sa notice, une distance à respecter entre votre tronc et la clé 3G+ ou la tablette, quand celle-ci est connectée à internet.

Ne pas utiliser un mobile en conduisant : Avec ou sans kit mains-libres, cela constitue un réel facteur d'accident grave.

Respecter les restrictions d'usage spécifiques à certains lieux (hôpital, avion...) : Il est nécessaire de respecter les consignes de sécurité propres à certains lieux.

Réseau ADSL :

Asymmetric Digital Subscriber Line ou liaison numérique asymétrique, le réseau ADSL utilise votre ligne téléphonique fixe.

Zones blanches :

zones géographiques dans lesquelles les 3 opérateurs de réseau se sont réunies en vue de couvrir chacun 1/3 de ces zones. Lorsque vous vous situez dans une zone blanche votre téléphone mobile se connecte au réseau de l'opérateur présent sur la zone. L'accès au **Service Mobile** est restreint et les tarifs de vos communications peuvent être modifiés selon votre offre.

Depuis le réseau partagé, vous ne pouvez pas :

- utiliser le service Internet mobile en mode Edge, 3G+, la TV, la vidéo en streaming et le GPS ;
- accéder aux numéros spéciaux commençant par 080,086, 089,083 ;
- envoyer des MMS ;
- appeler l'international.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le réseau partagé depuis le site b-and-you.fr.

RETRACTATION

1/ Pour une prise en compte immédiate de votre demande de rétractation, nous vous invitons à appeler le Service Clients au : 09 81 66 26 66 (prix d'un appel local). A défaut, complétez et signez ce formulaire de rétractation et renvoyez-le à l'adresse suivante : B&YOU - Service Clients - 60436 Noailles cedex au plus tard le 14ème jour suivant la réception de votre équipement (mobile, box,...) ou la souscription de votre offre s'il s'agit d'une offre sans équipement.

2/ Si vous disposez d'un équipement, vous avez 14 jours à compter de votre date de rétractation pour nous l'expédier dans son emballage d'origine avec l'ensemble de ses accessoires à l'adresse figurant sur le bon de retour qui vous sera adressé par le Service Clients. Pour des raisons de sécurité, nous vous conseillons d'effectuer un envoi en recommandé. Les frais de retour sont à votre charge.

3/ Si vous avez demandé l'activation de vos services au cours de la période de rétractation, une facture sera établie avec le prix de vos consommations, et le prorata de vos abonnements, services ou options jusqu'à votre rétractation. En cas de non-réception de l'équipement dans les 14 jours qui suivent votre date de rétractation, il vous sera également facturé.

Informations concernant l'exercice du droit de rétractation

Droit de rétractation

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat s'il s'agit d'un contrat de service, ou du jour où vous-même, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par vous, prend physiquement possession du bien s'il s'agit d'un contrat de vente ou d'un contrat de service incluant la livraison de bien(s).

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Effets de la rétractation

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat.

Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Nous pouvons différer le remboursement jusqu'à ce que nous ayons reçu le bien ou jusqu'à ce que vous ayez fourni une preuve d'expédition du bien, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Vous devrez renvoyer ou rendre le bien, à nous-mêmes ou à la personne habilitée par nous à réceptionner le bien, à l'adresse figurant sur le bon de retour qui vous sera adressé par le Service Clients, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours après que vous nous aurez communiqué votre décision de rétractation du présent contrat. Ce délai est réputé respecté si vous renvoyez le bien avant l'expiration du délai de quatorze jours. Vous devrez prendre en charge les frais directs de renvoi du bien.

Votre responsabilité n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation du bien résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ce bien.

Si vous avez demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.



Formulaire de rétractation B&YOU

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

Votre Numéro de commande B&YOU : _____

A l'attention de B&YOU - Service Clients - 60436 Noailles cedex :

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*) / sur la prestation de service (*) ci-dessous (indiquer le service concerné et le nom de l'offre ou de l'équipement) :

Commandé le (*) / reçu le (*) _____

Nom du consommateur : _____

Adresse du consommateur : _____

Signature :

Date : _____

(*) Rayez la mention inutile